

# Le collège de l'Autorité de la concurrence vient d'être nommé

Publié le 20 mars 2014

---

Les membres du collège de l'Autorité de la concurrence viennent d'être nommés par décret du Président de la République pris sur proposition du ministre de l'Economie et des Finances ([consulter le décret](#)).

Ces 14 personnalités rejoignent Bruno Lasserre, nommé président de l'Autorité par décret du Président de la République le 28 février 2014, après avis favorable des commissions des affaires économiques du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi que Claire Favre, vice-présidente, et Emmanuel Combe, vice-président, qui n'étaient pas concernés par le renouvellement.

Le collège de l'Autorité a été **renouvelé** de façon significative (8 nouveaux membres sont nommés, soit près de la moitié du collège) et tient plus que ses promesses en matière de **parité** (11 femmes et 6 hommes). Il s'est aussi **diversifié** (grande variété des profils juridiques et économiques).

Le collège est composé de :

- Bruno Lasserre, président
- Elisabeth Flüry-Hérard, vice-présidente
- Emmanuel Combe, vice-président
- Claire Favre, vice-présidente
- Thierry Dahan, vice-président
- Noël Diricq, membre
- Pierrette Pinot, membre
- Isabelle de Silva, membre
- Séverine Larere, membre
- Reine-Claude Mader-Saussaye, membre

- Laurence Idot, membre
- Philippe Choné, membre
- Carole Xueref, membre
- Sandra Lagumina, membre
- Marie-Laure Sauty de Chalon, membre
- Chantal Chomel, membre
- Olivier d'Ormesson, membre

**> Consulter le décret de nomination du président de l'Autorité de la concurrence**

**> Consulter le décret de nomination des membres du collège de l'Autorité de la concurrence**

### **Pour rappel :**

L'Autorité de la concurrence est l'autorité administrative indépendante chargée de garantir le bon fonctionnement de la concurrence sur les marchés.

Elle remplit à ce titre trois missions principales :

- la détection et la sanction des pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante) ;
- le contrôle des opérations de concentration ;
- l'émission, par des avis, de recommandations publiques afin d'améliorer le fonctionnement des marchés.

Plus d'informations sur le collège de l'Autorité de la concurrence

## Contact(s)

Yannick Le Dorze  
Adjoint à la directrice de la  
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)